

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 31 JANVIER 2000 à VOUZIER

Ayant pris part aux délibérations : Marie-Claude BERGERY, Françoise BONOMME, Marie-Ange BROUILLON, Françoise CAPPELLE, Geneviève COSSON, Marie-Françoise GEILLE, Michèle HARDY, Gabrielle LEBRUN, Françoise LETINOIS, Carmen LOCARD, Thérèse PAYER, Chantal PETITJEAN, Chantal PIEROT, Monique POLICE, Brigitte RAGUET, Edith WERNIMONT, Claude ANCELME, Roger BARRE, Jean BELLANGER, Bernard BESTEL, Pierre BESTEL, Bernard BOUILLON, Jean-Pierre BOURE, Pierre BOUVART, René BUSQUET, Daniel CADOT, Jean-Michel CHANCE, Michel COISTIA, Michel COLIN, Michel CLOUET, Hubert COLIGNON, Alain CORNIQUET, Maurice CREUWELS, Bernard DAY, Gérard DEGLAIRE, Louis DEPAIX, Roger DERUE, Roland DESTENAY, Régis DESTREMONT, Christophe DION, Gilles DIDIER, Daniel DOYEN, Henri DULON, Gérard DUPUY, Jean DURMOIS, Jean-Claude ETIENNE, Philippe ETIENNE, Pierre FRADCOURT, René FRANCAERT, Christian GARREZ, René GILBIN, Louis GOFFINET, Patrice GROFF, Pierre GUERY, François GUILLEMIN, Gabriel HANNEQUIN, Philippe HENRY, Benoît HUREAU, Vincent JOURNET, Claude LAMBERT, J. LAMBERT, Jean-Luc LAMBERT, Pierre-Laurent CHAUVET, Charles LECOQ, Francis LEDIG, Denis LEFORT, Jean-Pierre LELARGE, Charles LONGIS, Pierre MAILLARD, Gaston MAILLOT, Dominique MAINSANT, Hubert MARGUET, André MARTIN, André MALVAUX, Pierre MIART, Jacques MORLACCHI, Claude MOUTON, Gérard MOUTON, Christian NOIZET, Denis NOIZET, Hubert PASTE, Bernard PIERRET, Francis POTRON, Denis PREVOT, Robert RAGUET, Francis RAMEAU, Dominique ROMEDENNE, Gilbert ROMEDENNE, Claude ROUMY, Marcel RUWET, François SCHULZE, Clément SERVAIS, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Jean-Marie SOUDANT, Philippe SOUDANT, Gildas THIEBAULT, Pierre THIERY, François TORTUYAUX, Bruno VALET, Erol VAUCHEL, Pierre VERNEL, Jean-Marie WEIRIG, Jean WULVERYCK, Daniel ZEIMET.

M. Roland REMY donne pouvoir de vote à M. Christophe DION ; Mme Christine CARRIERE donne pouvoir à M. Erol VAUCHEL ; M. Benoît HUREAU donne pouvoir à M. Gilles DIDIER ; M. André OUDIN donne pouvoir à M. Charles LONGIS ; M. Gilles POUPART donne pouvoir à M. Gérard DEGLAIRE ; M. Alain FRANKART donne pouvoir de vote à M. Pierre GUERY ; M. Alain AUROUX donne pouvoir de vote à Mme Françoise LETINOIS ; M. Patrick REMY donne pouvoir de vote à M. Bernard PIERRET.

De plus, un certain nombre de délégués suppléants a assisté à ce second Conseil de Communauté de l'année 2000.

Invités présents :

- M. Roger GONCALVES, Sous-Préfet de Vouziers
- M. Dominique GUERIN, Conseiller Général du canton de Machault

Excusés :

- M. Roland CONSTANTIN, Conseiller Général du Canton de Le Chesne
- M. Jacques PAULOT, Conseiller Général du Canton de Buzancy

Mme CAPPELLE est élue secrétaire de séance.

M. GROFF ouvre la séance à 20 h 15 en précisant que le quorum est, une fois de plus, largement atteint.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 JANVIER 2000

Aucune remarque n'étant formulée, le Président soumet au vote ce compte-rendu. Il est adopté à l'unanimité.

M. GROFF évoque par ailleurs l'ajout d'un espace, sur les convocations du Conseil de Communauté, permettant à chaque délégué d'évoquer un thème ou de poser des questions. Cela a permis de recenser deux questions.

L'une de M. DOYEN concerne une demande de subvention à la Communauté de Communes pour l'organisation du centième anniversaire d'André Dhôtel. Cette demande fera l'objet d'une étude de la

commission "Vie sociale et culturelle" et du Bureau. M. GROFF en informera donc le Conseil ultérieurement.

La seconde est une demande des élus du canton de Machault, formulée par Mme LETINOIS afin que soit ajouté à l'article 7 et 8, le terme "communautaire" ; c'est-à-dire "construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs communautaires" et "construction, entretien et fonctionnement d'équipements scientifiques communautaires". Aucun amalgame n'est alors possible entre les compétences des SIVOM par exemple et celles de la Communauté de Communes.

2) MODIFICATIONS DES STATUTS

M. GROFF fait lecture des propositions de modifications des statuts, fournis à chaque délégué communautaire avec la convocation au conseil de communauté.

Deux remarques sont formulées :

Article 2-4 : Animation sportive et animation

M. RAMEAU souligne qu'au cours de la réunion de Bureau du 21/01/00, il avait été décidé de supprimer la mention "pour les jeunes" afin de ne pas limiter les animations exclusivement aux jeunes.

Article 8 : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements scientifiques communautaires

M. RAMEAU préconise d'ajouter le mot "notamment" avant "animer, faire fonctionner et développer la Maison de la Recherche ..." En effet, il estime important de ne pas se limiter dans l'éventualité de la création d'un second centre par exemple.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité moins une voix.

Les statuts modifiés seront notifiés à chaque commune qui devra se prononcer sur ceux-ci.

Plusieurs précisions sont toutefois apportées pour répondre aux questions de la salle :

Trésorerie :

M. GROFF précise qu'il n'est pas envisagé, tant que la loi le permettra, de détacher la Communauté de Communes de la Trésorerie de Le Chesne. Notre collectivité mène une politique d'aménagement du territoire. Fragiliser cette trésorerie irait contre cette politique.

Siège social :

Il sera fixé à Vouziers. Des locaux sont actuellement recherchés

M. GROFF précise que "l'hôtel des 2 ponts" à Vouziers a été visité afin d'y installer les locaux de la Communauté de Communes.

Jusqu'à maintenant, la mairie de Le Chesne recevait le courrier. Une fois le siège social modifié, et en attendant un déménagement des locaux, le siège social se superposera aux locaux administratifs.

M. GROFF en a d'ailleurs profité pour remercier M. DEGLAIRE d'avoir accueilli le siège social de la Communauté de Communes à Le Chesne.

Article 18 : Substitution de la communauté aux communes membres

M. LELARGE, Président du syndicat des eaux de Louvergny, s'interroge sur la viabilité de ce type de syndicat.

M. GROFF précise que l'eau potable n'est pas une compétence de la Communauté de Communes. Une réflexion est engagée sur la compétence "Assainissement" mais qui peut être scindée de la compétence "eau potable". Il précise que les compétences peuvent être réfléchies sans pour autant être prises par la Communauté de Communes.

Article 7 : Transfert de la piscine

M. LELARGE s'interroge sur la possibilité pour le conseil de communauté de délibérer sur les modifications des statuts sans connaître les modalités de transfert de la piscine.

M. GROFF précise que le transfert nécessite une convention de transfert, qui représente un lourd travail. Il faudra d'ailleurs s'adjoindre des compétences extérieures telles que celles de juristes pour la rédaction de ladite convention. Une ligne budgétaire sera prévue à cet effet.

Cette convention devra être validée par le Conseil de Communauté et par le Conseil Municipal de la ville de Vouziers. Aujourd'hui, il est tout à fait possible de mentionner ce transfert dans les statuts.

M. LELARGE s'interroge ensuite sur la composition de la commission paritaire sachant que la plupart des commissions sont composées de 24 membres.

M. GROFF précise que le choix de composer cette commission de 12 membres résulte d'une volonté d'efficacité. En effet, le travail de cette commission sera technique. Un effectif réduit permet un travail plus efficace.

3) ELECTIONS COMPLEMENTAIRES AU SEIN DES COMMISSIONS EXISTANTES

Le vote pour chaque commission a eu lieu à main levée. L'ensemble des candidats ont été élus à l'unanimité pour chacune des commissions.

M. PIERRET expose qu'il "souhaite que le nombre de représentants au sein de la commission des finances soit porté à 3 par canton et 3 pour la ville de Vouziers au lieu de 2". Au sein des délégués communautaires de la ville de Vouziers, 3 s'étaient portés candidats. Une candidature a donc dû être retirée.

M. GROFF précise que cette commission technique est dimensionnée de cette façon afin "d'être productive pour le bien de tous". Il n'est pas envisagé de modifier les règles pour le moment. Elle pourront l'être au début de la prochaine mandature.

Les commissions "Agriculture et ruralité" et "Environnement" ne sont pas représentées en totalité par la ville de Vouziers. M. PIERRET précise que les sièges seront pourvus ultérieurement.

COMMISSION DES FINANCES

- 2 membres supplémentaires pour Vouziers Ville
 - Bernard PIERRET
 - Clément SERVAIS
- 2 membres supplémentaires pour le canton de Vouziers
 - Michel COLIN
 - Gérard DUPUY

COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE"

- 6 membres supplémentaires pour Vouziers Ville
 - Claude ANCELME
 - Michel COISTIA
 - Jean-Luc LAMBERT
 - Jean-Pierre MAYEUX
 - Bernard PIERRET
 - Clément SERVAIS
- 3 membres supplémentaires pour le canton de Vouziers
 - Michel COLIN
 - Gérard DUPUY
 - Christian GARREZ

COMMISSION "HABITAT"

- 6 membres supplémentaires pour Vouziers Ville
 - Geneviève COSSON
 - Gabriel DUCROS
 - Raymond GOURY
 - Suzanne LERICHE
 - Chantal PETITJEAN
 - Patrick REMY
- 3 membres supplémentaires pour le canton de Vouziers
 - Daniel CADOT
 - Alain CORNIQUET
 - Henry DULON

COMMISSION "TOURISME"

- 6 membres supplémentaires pour Vouziers Ville
 - Claude ANCELME
 - Jean-Pierre BOSCHAT
 - Michel COISTIA
 - Daniel DOYEN
 - Gabriel HANNEQUIN
 - Laurence RENAUDIN
- 3 membres supplémentaires pour le canton de Vouziers
 - Alain CORNIQUET
 - Maurice CREUWELS
 - Michèle HARDY

COMMISSION "AGRICULTURE ET RURALITE"

- 6 membres supplémentaires pour Vouziers Ville. 2 places restent à pourvoir.
 - Pierre BOUVART
 - Françoise CAPPELLE
 - Daniel DOYEN
 - Edith WERNIMONT
- 3 membres supplémentaires pour le canton de Vouziers
 - René BUSQUET
 - Christian GARREZ
 - Olivier GODART

COMMISSION "VIE SOCIALE ET CULTURELLE"

- 6 membres supplémentaires pour Vouziers Ville
 - Françoise CAPPELLE
 - Geneviève COSSON
 - Raymond GOURY
 - Louise NOIRANT
 - Chantal PETITJEAN
 - Edith WERNIMONT
- 3 membres supplémentaires pour le canton de Vouziers
 - Béatrice FABRITIUS
 - Michèle HARDY
 - Claude PONSIN

COMMISSION "ENVIRONNEMENT"

- 6 membres supplémentaires pour Vouziers Ville. 1 place reste à pourvoir.
 - Jean BIGOIN
 - Gabriel HANNEQUIN
 - Jean-Luc LAMBERT
 - Suzanne LERICHE
 - Patrick REMY
- 3 membres supplémentaires pour le canton de Vouziers
 - Béatrice FABRITIUS
 - Carmen LOCARD
 - Jean-Luc PAYER

4) CREATION DE COMMISSIONS

L'ensemble des candidats aux sièges des commissions "Information – relation avec les administrés", "travaux" et de la commission paritaire "piscine – pôle emploi – formation" ont été élus à l'unanimité, à main levée.

Un siège, représentant la ville de Vouziers, demeure à pourvoir dans la commission "information – relation avec les administrés".

Création de la commission des travaux

- **2 représentants par canton**

Canton de Buzancy :

- Denis LEFORT
- Pierre MIART

Canton de Le Chesne :

- Jean DURMOIS
- Francis LEDIG

Canton de Grandpré :

- Bernard BOUILLON
- Daniel SERVAIS

Canton de Machault :

- Gilles DIDIER
- Jacques GROSSELIN

Canton de Monthois :

- Denis NOIZET
- Marcel RUWET

Canton de Vouziers :

- Jacques LANTENOIS
- Jean-Luc PAYER

- **2 représentants pour Vouziers Ville :**

- Claude ANCELME
- Régis DESTREMONT

Création d'une commission "information – relation avec les administrés"

- **3 représentants par canton**

Canton de Buzancy :

- Albane BATHELIER
- Gérard MOUTON
- Thérèse PAYER

Canton de Le Chesne :

- Claude LAMBERT
- Philippe VAUCHELET
- Bernard WISNIEWSKI

Canton de Grandpré :

- Roland DESTENAY
- Pierre LAURENT-CHAUVET
- Gildas THIEBAULT

Canton de Machault :

- Françoise BONOMME
- Marie-Françoise FESTUOT
- Vincent JOURNET

Canton de Monthois :

- Jean-Pierre BOURE
- Louis GOFFINET
- Pierre THIERRY

Canton de Vouziers :

- Jean BARRE
- Marie-Claude BERGERY
- Gabrielle LEBRUN

• **6 représentants pour Vouziers Ville**

Une place reste à pourvoir.

- Pierre BOUVART
- Françoise CAPPELLE
- Michel COISTIA
- France LAMY
- Jean-Pierre MAYEUX

Commission paritaire "transfert de la piscine et du pole emploi-formation"

• 6 représentants pour la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

- Patrice GROFF
- Pierre GUERY
- Claude PONSIN
- Francis RAMEAU
- Francis SIGNORET
- Jean-Marie WEIRIG

• 6 représentants pour la Ville de Vouziers. Une place reste à pourvoir.

- CAPPELLE Françoise
- COSSON Geneviève
- DESTREMONT Régis
- LAMBERT Jean-Luc
- PIERRET Bernard

5) OPAH DE L'ARGONNE ARDENNAISE

M. GROFF précise à l'assemblée qu'un bilan de l'OPAH au 24 janvier 2000 a été fourni dans le document de travail avec la convocation.

Cette opération suscite un nombre important de dossiers. Suite à l'adhésion du canton de Vouziers, des contacts sont pris avec les différents partenaires (ANAH, Conseil Régional et Général, ADMR, ...) afin de renégocier les enveloppes. M. GROFF espère un démarrage de l'opération sur le canton de Vouziers en avril 2000.

A ce titre, M. GROFF demande au conseil de communauté d'accorder au bureau la délégation pour l'étude et les avenants à négocier avec les différents partenaires. Cela permettrait de débiter l'opération sur le canton de Vouziers plus rapidement. Cette délégation est accordée à l'unanimité par le Conseil.

Par ailleurs, M. GROFF présente une demande de recrutement d'un agent administratif en contrat à durée déterminée, pour la durée de l'opération. Cet agent assurerait le suivi administratif de l'ensemble des dossiers qui va encore s'accroître compte tenu de l'extension de l'opération au canton de Vouziers.

Afin de répondre à une question, M. GROFF précise que cette agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 245, indice majoré 254, correspondant au 1^{er} échelon du grade d'agent administratif.

Il s'agira de la personne qui a travaillé au secrétariat pour la Communauté de Communes pendant plus de 2 mois.

M. MAINSANT souhaite connaître l'état d'avancement du Programme Social Thématique.

Mlle BARRERE précise qu'actuellement 5 dossiers PST sont en cours de validation.

6) ASSURANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Compte tenu de nouvelles obligations réglementaires, M. GROFF présente au Conseil la nécessité de renouveler les contrats d'assurance chaque année.

M. SERVAIS demande si une reconsultation est envisagée.

M. GROFF précise que, compte tenu des faibles cotisations (de l'ordre de 13 900 F), elle n'est pas nécessaire.

Le Conseil de Communauté décidé, à l'unanimité, la reconduction des contrats d'assurances de la Communauté de Communes.

7) ZONE D'ACTIVITES

M. GROFF propose au Conseil de restituer la voirie et les réseaux de la zone d'activités communautaire à la commune de Buzancy tel que prévu dans le projet.

La commune en assurera donc l'entretien, ce qui représente 2000 m² sur 24 000 m².

Le conseil accepte à l'unanimité la restitution de la voirie et des réseaux de la zone d'activités communautaire à la commune de Buzancy.

8) PERP 2000-2002

M. GROFF présente au Conseil de Communauté la nécessité de se positionner par rapport au Programme d'Equipement Rural Pluriannuel 2000-2002, à contracter avec la Région Champagne-Ardenne.

Les investissements éligibles ont été fournis à chaque commune par le Conseil Régional. Les subventions, dans ce cadre, oscillent de 20 à 25 % du montant des dépenses éligibles hors taxes.

M. GROFF rappelle que le Programme d'Equipement Rural mené de 1997 à 1999 a bien fonctionné. Les crédits ont été consommés en totalité.

Un appel à projets va être envoyé à chaque commune afin de dresser une liste la plus exhaustive possible des projets communaux. M. GROFF demande aux délégués de définir d'une manière précise les projets communaux pour les 3 ans à venir ainsi que les enveloppes financières.

Le Conseil accepte à l'unanimité de contractualiser avec le Conseil Régional ce P.E.R.P.

9) PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- Renouvellement de contrats

M. GROFF présente une demande de renouvellement des contrats des chargés de missions :

Armelle BARRERE : Chargée de mission "habitat" : Fin du contrat le 29/02/00

Un contrat d'une durée de 3 ans est proposé. Le fin de l'OPAH est prévue le 31 décembre 2001 avec toutefois la possibilité de la repousser au 31 décembre 2002 du fait de l'extension de l'opération au canton de Vouziers.

Rémi HELDER, assistant scientifique et environnemental : Fin du contrat le 31/01/00

Un contrat d'une durée de 3 ans est proposé sachant que des engagements d'études sont acquis pour les 4 prochaines années.

Anne VALTON : Chargée de mission "développement économique et touristique" : Fin du contrat le 14/02/00

Un contrat d'une durée de 3 ans est proposé.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité le renouvellement des contrats de ces chargés de missions tel qu'il est proposé.

- Frais de mission du personnel

Afin d'être en règle avec les obligations légales, le Conseil doit délibérer sur le remboursement des frais de mission du personnel titulaire et non titulaire.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de prendre en charge la totalité des frais de mission du personnel communautaire.

- Indemnité Horaire pour Travail Supplémentaire

M. GROFF propose de verser à Melle GUGLIELMETTI, secrétaire administrative et juridique, une indemnité horaire pour travail supplémentaire dans la limite de 25 heures mensuelles.

Le Conseil accepte à l'unanimité de verser cette indemnité à Melle GUGLIELMETTI.

10) EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Compte tenu des besoins en matériel informatique et de la date limite de dépôt de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement, M. GROFF propose au Conseil de délibérer sur ces acquisitions.

Le montant hors taxes est fixé à 100 000 francs.

Le conseil adopte à l'unanimité ce projet d'acquisition de matériel informatique pour un montant maximum de 100 000 F HT.

Monsieur le Sous-Préfet intervient afin de rappeler aux maires, d'une part que la date limite de dépôts de dossiers DGE est fixée au 28 février 2000. D'autre part, il insiste sur la nécessité de transmettre ces dossiers en Sous-Préfecture pour une instruction plus rapide. Les dossiers envoyés directement en Préfecture sont systématiquement retournés en Sous-Préfecture.

10) QUESTIONS DIVERSES

Fonctionnement des commissions

M. GROFF précise que chaque président de chaque commission en est responsable. En ce sens, il établit les calendriers de réunions, fixent les dates et les ordres du jour, choisit les personnes à inviter.

Le fonctionnement est donc lié à la volonté du président (ou de la présidente).

Des groupes de travail peuvent être formés à l'intérieur d'une commission.

Réunions prévues

- Commission "Vie sociale et culturelle" : 10 février 2000 à 20 h – Salle du Crédit Agricole de Vouziers
- Commission des Finances : 03 mars 2000 à 19 h à Boult aux Bois
- Bureau : 14 février 2000 à 20 h et 06 mars 2000 à 20 h
- **Conseil de Communauté : 16 mars 2000 à 20 h – Salle des fêtes de Challerange**

M. GROFF informe enfin que l'inauguration du parc d'activités économiques de Buzancy aura lieu le SAMEDI 26 FEVRIER à 14 h 30.

M. GROFF clôt la séance à 21 h 45.

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Patrice GROFF

Françoise CAPPELLE